

LE SILENCE N'EST PAS POSSIBLE

L'expérience de l'occupation nous a appris :

Que l'oppression ne s'installe pas d'emblée, mais graduellement et sans hâte, commençant par de menues atteintes aux libertés de personnes, des opinions et des œuvres, assez limitées pour qu'elles n'inquiètent pas, assez dirigées pour qu'elles semblent ne devoir s'attaquer qu'à des minorités, au surplus présentées comme nuisibles au pays ;

Que lorsque par la suite ces atteintes se font plus fréquentes et touchent des groupes de plus en plus larges, le fait d'avoir supporté passivement les premières entraîne à supporter les suivantes une à une, chaque atteinte nouvelle ne paraissant pas valoir, à elle seule, qu'on se décide enfin à la révolte ;

De telle sorte que celui qui commence par accepter les premières atteintes se voit conduit pas à pas à la trahison de soi-même ; ou si c'est, pour finir, quand même à la révolte, celle-ci doit s'avouer trop tardive, sinon pour être efficace, du moins pour pouvoir s'exercer hors de la lutte clandestine ;

Que celui, sachant tout cela, qui garde pourtant le silence devant l'arbitraire, l'illégalité et l'injustice, se fait consciemment complice de tous les crimes à venir, puisqu'il sait que, si l'on a interdit illégalement une pièce, un article ou un livre, on interdira bientôt dix pièces et dix livres, puis toutes les pièces et tous les livres qui déplairont au Prince et que si l'on arrête illégalement un homme, on en arrêtera bientôt cent ou mille, qui seront enfermés, déportés ou assassinés sans souci de légalité.

Il importe donc que tous ceux pour qui les droits de la pensée et ceux de la personne sont imprescriptibles et sacrés, proclament dès maintenant ce qu'ils sont décidés à faire pour les sauvegarder.

C'est pourquoi les soussignés, gardant librement leurs opinions respectives quant à ce qui se passe hors de France, à l'Est ou à l'Ouest, mais d'accord pour unir leur vigilance quant à ce qui se passe sur leur propre sol, déclarent :

Pour le présent : qu'ils tiennent pour forfaiture les interdictions, les arrestations et persécutions diverses dont ont été victimes des citoyens français sans autre motif que leur appartenance à un parti de l'opposition ;

Pour l'avenir : qu'ils s'engagent, si ces dénis de loi et de justice se maintiennent et, a fortiori, s'ils s'aggravent, à en appeler immédiatement, par tous les moyens en leur pouvoir, à l'opinion publique française et étrangère.